

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000 DES LANDES DES MONEDIERES  
DU 16 MARS 2006 A LA PREFECTURE DE TULLE**

*Sous la Présidence de :*

Monsieur Michel ROMAC, directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques à la Préfecture

*Participants :*

- Madame Élisabeth SIRIEIX, Préfecture
- Madame Corinne HEUCLIN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Madame Claudine TEILHET, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur Frédéric GISCLARD, Direction Régionale de l'Environnement du Limousin
- Monsieur BRETTE, adjoint au maire de Saint Augustin
- Monsieur Jean-Louis HIRONDE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
- Monsieur Claude SEMBLAT, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Madame Chrystèle GERNIGON, Office National des Forêts du Limousin
- Monsieur Philippe DELLA VALLE, Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Monsieur Brice DEGUILLAUME, exploitant agricole
- Monsieur Bernard PELLISSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Madame Cathy LINET, Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
- Monsieur Olivier VILLA, Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

*Etaient excusés :*

- Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président du Conseil Général
- Monsieur Luc BUISSON, Service Environnement du Conseil Général

-----

Monsieur ROMAC accueille les participants et ouvre le comité de suivi du site NATURA 2000 des Landes des Monédières.

Informations sur le réseau NATURA 2000

La Direction Régionale de l'Environnement présente les dernières actualités sur le réseau NATURA 2000. Ainsi, la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 prévoit de nouvelles dispositions concernant NATURA 2000, toutefois en attente de décrets d'application:

- réalisation d'une charte, document d'adhésion à des bonnes pratiques définies dans le document d'objectifs, annexée à ce celui-ci ;
- exonération de la taxe sur le foncier non bâti dans le cas d'un engagement de gestion conforme au document d'objectifs ;

- présidence des comités de pilotage et maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et de l'animation proposées aux représentants des collectivités. A défaut, c'est l'autorité administrative qui assurera cette présidence.

Ainsi, après la parution de l'arrêté ministériel de désignation en droit français des sites Natura 2000, attendue prochainement, les étapes successives de la procédure, à respecter sur un plan juridique, seront les suivantes :

- désignation, par arrêté préfectoral, d'un comité de pilotage ;
- réunion de ce comité de pilotage pour élection du président et validation du document d'objectifs avec charte ;
- approbation de ce document d'objectifs complet par arrêté préfectoral.

Enfin, il est rappelé qu'une évaluation des incidences sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire est nécessaire pour tout programme ou projet relevant du régime d'approbation ou d'autorisation administrative et concernant un site NATURA 2000.

### Présentation de la phase diagnostic du document d'objectifs

M. VILLA présente le diagnostic socio-économique réalisé sur le site qui couvre une superficie de 243 ha, répartis sur deux communes : Chaumeil et Saint Augustin :

- baisse de population de 6 % en 10 ans ;
- diminution du nombre d'exploitations et augmentation de leur surface moyenne, mais perte de 11 % de la Surface Agricole Utile en 20 ans ;
- cheptels bovin en augmentation (21%) et ovin en diminution (24%) ;
- présence de landes, pour certaines pâturées avec chargement plus ou moins élevé, et pour d'autres sans pâturage avec une colonisation arbustive plus ou moins avancée ; présence de plaques à myrtilles ;
- existence d'un cheptel ovin local susceptible d'entretenir la totalité des landes.

M. DEGUILLAUME souligne que l'entretien des landes était autrefois réalisé grâce à un pâturage ovin maîtrisé et limité obtenu par la présence d'un berger ; le broyage ou le brûlage constitue toutefois un préalable de restauration avant la phase d'entretien. M. BRETTE rappelle les dangers des pratiques d'écobuage sur ces parcelles.

Le diagnostic écologique se poursuit jusqu'à l'été, en reprenant le travail de stage réalisé par Annabelle DENET à la DIREN, et en réalisant le recueil des données botaniques précises et des inventaires de chauves-souris, de lépidoptères et de coléoptères. Une cartographie des habitats sera ainsi réalisée.

### Démarches de concertation

A l'initiative de l'opérateur, ont été organisées :

- une réunion du groupe de travail « tourisme » (17/01/06) qui a confirmé le potentiel touristique du site et son attractivité en liaison avec la valeur du patrimoine naturel et mis en évidence un besoin de professionnalisation de l'offre sportive et de découverte nature ;
- une réunion du groupe de travail « agriculture » (31/01/06) qui a souligné l'importance des deux étapes de la conservation des landes : la restauration et l'entretien par des parcours intégrés aux exploitations, et la nécessité de favoriser la filière myrtilles.
- des rencontres individuelles avec les administrations, les chambres consulaires, les maires, les propriétaires, les entrepreneurs agricoles et forestiers, et les associations naturalistes.

D'autres réunions auront lieu dans les mois prochains, notamment avec les groupes « forêt » et « propriétaires sectionnaires », et à nouveau avec les groupes « tourisme » et « agriculture » sur le terrain.

### Présentation du Programme Local Agri-Environnemental du P.N.R. sur Fresselines

Sans attendre la mise en œuvre des opérations proposées dans le document d'objectifs en cours d'élaboration, des travaux d'entretien (restauration d'un parc de pâturage) des landes de Fresselines seront réalisés en 2006 dans le cadre de ce programme, proposé sur 4 sites retenus dans le Contrat de Parc. Cette réalisation qui vise la conservation d'habitats d'intérêt communautaire permettra d'acquérir une première expérience de gestion de landes, qui pourrait ensuite faire l'objet de contrats Natura 2000.

### Extensions éventuelles du périmètre

Le C.R.E.N. avait regretté, à l'occasion du dernier comité de pilotage, que des landes à forte valeur patrimoniale, existant à proximité immédiate, n'aient pas été intégrées au site actuel.

M. VILLA indique que des habitats intéressants, autres que des landes (hêtraies, tourbières), existent au voisinage du site actuel.

M. DEGUILLAUME souhaite également une extension du périmètre au moins jusqu'à la route.

M. GISCLARD souligne qu'une proposition d'extension ne peut être recevable que si elle est justifiée par la présence d'habitats d'intérêt communautaire, en cohérence écologique avec le site existant.

M. HIRONDE en appelle à la prudence et à la nécessité de conduite d'actions concrètes de gestion avant toute nouvelle proposition d'extension.

M. ROMAC rappelle la délicate démarche initiale sur les sites NATURA 2000 du département, qui a pu finalement aboutir à un consensus difficile sur le périmètre actuel. M. ROMAC invite l'opérateur à une concertation large de tous les acteurs, y compris hors site. Cette phase préalable de concertation est indispensable avant toute proposition d'une extension du périmètre, qui devra reposer sur une base claire et motivée, avant présentation en comité de pilotage.

Il est convenu que l'opérateur présente initialement, lors d'un prochain comité de pilotage, les zones, hors périmètre actuel, à enjeu patrimonial fort, sans objectif de proposition d'extension du périmètre avant la fin de l'élaboration du document d'objectifs.

En conclusion, M. ROMAC rappelle que la démarche de concertation initiée par l'opérateur doit être poursuivie et invite les membres du comité de pilotage à se retrouver en septembre pour une réunion de présentation de l'ensemble du diagnostic et des enjeux, avant une validation finale du document d'objectifs prévue pour la fin de l'année..

Michel ROMAC